

**Reproduction de livres, de planches ou de documents tirés des collections
de la Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin (BUMP)¹.**

TARIFS ET CONDITIONS GENERALES au 15-05-12

A. Dispositions générales

1. La Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin (BUMP) peut réaliser des numérisations d'ouvrages complets ou partiels qui appartiennent à ses collections tels que : cartes ; plans ; livres ; etc.
2. La demande de numérisation doit être adressée directement à la Cellule Numérisation de la BUMP via l'adresse numerisation.bump@unamur.be , laquelle se coordonnera avec le Pôle Patrimoine.
3. La reproduction d'un document frappé d'interdiction par la législation est exclue.
4. La Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin ne peut être tenue pour responsable de la qualité éventuellement insuffisante de la reproduction fournie si le document original est lui-même endommagé ou souillé, ou s'il présente des lacunes.
5. Il est interdit de revendre les reproductions fournies par la Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin, quelle qu'en soit la nature.

B. Licence (droits de reproduction et droit d'usage) en vue de publication sur support imprimé ou sur support numérique.

Rappel des aspects juridiques à respecter :

Le droit de reproduction consiste en la fixation matérielle de l'œuvre, par tout procédé, qui permette de la communiquer au public de manière indirecte. Les modes de reproduction peuvent être très variés : l'imprimerie, la photocopie, la photographie, le dessin, la numérisation, ... Il y a reproduction chaque fois qu'il y a changement de support de l'œuvre. L'autorisation de l'auteur (Direction de la BUMP) est requise pour chacun des procédés.

En cas de reproduction d'une ressource numérisée par la BUMP (texte et/ou image), il est nécessaire de respecter simultanément les 5 conditions suivantes :

1. Mettre le texte éventuel de la ressource sous forme d'un extrait court ;
2. Citer les références de l'extrait (auteur, titre de la publication, éditeur et année, pages, adresse du site, cote...) ;
3. Mettre l'extrait en "italique" par ex ;
4. Insérer l'extrait dans un autre ensemble à visée exclusivement pédagogique ou scientifique (les demandes à but commercial font l'objet d'un contrat spécifique) ;
5. Se référer aux indications d'usage associées à ce document et les respecter.

Licence d'utilisation.

Une licence précise le droit de reproduction. C'est un contrat que l'auteur (la Direction de la BUMP) associe à un travail pour préciser qui peut utiliser son œuvre et à quelles conditions. La licence engage d'abord l'auteur qui exerce ses droits selon les conditions qu'il détermine librement, mais dans les limites du code de la propriété intellectuelle. Cette licence engage également l'utilisateur à en respecter les conditions.

¹ Document approuvé par le Comité de Direction de la BUMP le 15-05-2012.

Licence d'usage restreint au Cadre Privé :

Par le téléchargement ou la consultation de ce document, l'utilisateur accepte la licence d'utilisation qui y est attachée, telle que détaillée dans les dispositions suivantes, et s'engage à la respecter intégralement. La licence confère à l'utilisateur un droit d'usage sur le document consulté ou téléchargé, totalement ou en partie, dans les conditions définies ci-après et à l'exclusion expresse de toute utilisation commerciale.

Le droit d'usage défini par la licence est limité à un usage dans un cadre exclusivement privé.

Ce droit comprend :

- Le droit de reproduire le document pour stockage aux fins de représentation sur un terminal informatique unique ;
- Le droit de reproduire le document en un exemplaire pour copie de sauvegarde ou impression papier.

Aucune modification du document dans son contenu, sa forme ou sa présentation ni aucune redistribution en tout ou partie, sous quelque forme et support que ce soit et notamment par mise en réseau, ne sont autorisées. Les mentions relatives à la source du document et/ou à son auteur doivent être conservées dans leur intégralité.

Le droit d'usage défini par la licence est personnel, non exclusif et non transmissible. Tout autre usage que ceux prévus par la licence est soumis à autorisation préalable et expresse de l'auteur.

Licence d'usage dans un Contexte Pédagogique.

Par le téléchargement ou la consultation de ce document, la BUMP accepte la licence d'utilisation qui y est attachée, telle que détaillée dans les dispositions suivantes. La licence confère à l'utilisateur un droit d'usage sur le document consulté ou téléchargé, totalement ou en partie, dans les conditions définies ci-après et à l'exclusion expresse de toute utilisation commerciale ou assimilée. Le droit d'usage défini par la licence autorise un usage dans un cadre académique, par un utilisateur donnant des cours dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur et à l'exclusion expresse des formations commerciales et notamment de formation continue. Ce droit comprend :

1. Le droit de reproduire hors contexte commercial ou assimilé tout ou partie du document sur support informatique ou papier ;
2. Le droit de diffuser hors contexte commercial ou assimilé tout ou partie du document à destination des élèves ou étudiants ;
3. Le droit de modifier la forme ou la présentation du document ;
4. Le droit d'intégrer tout ou partie du document dans un document composite et de le diffuser dans ce nouveau document dérivé à condition que :
 - a. la Direction de la BUMP soit informée ;
 - b. le nouveau document soit diffusé dans un cadre académique ;
 - c. les mentions relatives à la source du document et à son auteur doivent être conservées dans leur intégralité ;
5. Le droit d'usage défini par la licence est personnel et non exclusif ;
6. Tout autre usage que ceux prévus par la licence est soumis à autorisation préalable et expresse de la Direction de la BUMP.

C. Procédure à respecter pour les demandes de numérisation : droit de reproduction et licences :

6. Quiconque se propose de publier une reproduction d'un document conservé à la Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin est tenu d'en demander l'autorisation (droits de reproduction et licence) à

la Direction de la BUMP via la Cellule Numérisation (numerisation.bump@unamur.be) conformément au formulaire ci-annexé .

7. Quiconque ayant été autorisé à reproduire dans une publication un document conservé à la BUMP s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement à la BUMP un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication. Il fera figurer sous chaque reproduction ou dans la liste des références la mention « ©UNamur, Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin » accompagnée des précisions indispensables à l'identification de la pièce (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote, page ou feuillet reproduit).

8. Quiconque demande une reproduction en vue de la publication est réputé se conformer aux Lois et plus particulièrement à la législation sur le droit d'auteur. La Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin ne peut être tenue pour responsable de l'usage fait, au mépris des Lois, de reproductions qu'elle aurait fournies.

9. Dans le cas d'une demande à des fins commerciales, un droit d'usage (licence) spécifique est dû pour chaque page ou document reproduit dans une publication. Ce droit d'usage fera l'objet d'un devis spécifique. La Direction de la BUMP est seule compétente pour juger si la publication et de nature commerciale ou non.

10. Dans le cas d'un fac-similé reproduisant un livre entier, la Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin peut demander de recevoir gratuitement, outre les droits de reproduction et d'usage, des exemplaires du dit fac-similé dont le nombre sera déterminé d'un commun accord entre la BUMP et le demandeur.

11. Les droits d'usage devront être sollicités et acquittés chaque fois qu'une nouvelle édition, en quelque langue que ce soit, sera tirée de la publication reproduisant un livre ou un document appartenant à la BUMP. De même, chaque fois que la reproduction sera utilisée dans une autre publication, même si elle émane du même éditeur.

C. Exécution des commandes.

12. Les commandes seront exécutées dans un délai qui sera évalué par la Cellule Numérisation de la BUMP. En fonction de la finalité, de la nature et de l'importance du travail à réaliser, il pourra être demandé le paiement d'un acompte voire un paiement anticipatif.

D. Tarif indicatif pour des travaux de numérisation.

Remarque : le tarif mentionné ci-dessous est purement indicatif et correspond à des demandes portant sur la numérisation d'extraits de livres, de pièces non assemblées (cartes, plans...). La facture sera établie par le service comptable de la BUMP et validé par les services financiers de l'UNamur (TVA éventuelle).

Dans la majorité des autres demandes, un devis sera fourni en fonction de la taille physique de l'ouvrage à numériser, des délais imposés, du nombre de pages, de la difficulté du travail, du matériel à mettre en œuvre ainsi qu'en fonction de la finalité de la demande et des possibilités de valorisation de ce travail sur le portail numérique de la BUMP.

→ Tarif numérisation d'une partie d'ouvrage et pièce non assemblée (hors TVA) :

Par ouvrage: forfait fixe de base ⁽¹⁾ : 20 €

(1) Ce forfait correspond au coût de maintenance de l'ouvrage et des réglages du scanner en fonction du format et du type de documents à numériser.

Prix par face scannée (page) brut - meilleure définition possible (Tiff ou jpeg selon demande) –
fourniture sous forme de fichiers distincts : 1,5 €

Option : Traitement des images scannées (redressement des courbures de pages) : 0,25 €/ page

Option : Fourniture d'un fichier PDF regroupant un ensemble de scans : 5 €/ fichier

Option : Support de fourniture des scans sur clé USB : 6 €/ pièce

Option : Impression sur support papier : selon format et qualité du papier : Selon devis

Option : Expédition postale (selon tarif en vigueur) : Tarif postal

→ Tarif spécial :

→ La location (utilisation) sans opérateur de notre matériel de numérisation (Digibook A0) in situ pour des utilisateurs extérieurs sera facturée à 21 € HT par heure selon convention à déterminer avec la Direction de la BUMP (horaires, modalités...).

→ La location (utilisation) sans opérateur de notre matériel de numérisation (CopiBook) in situ pour des utilisateurs extérieurs sera facturée à 12 € HT par heure selon convention à déterminer avec la Direction de la BUMP (horaires, modalités...).

**Reproduction de livres, de planches ou de documents tirés des collections
de la Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin (BUMP).**

Formulaire de demande de numérisation et licence y associée

A renvoyer par e-mail à l'adresse numerisation.bump@unamur.be

Demandeur - et adresse de facturation :

Organisme/ Institution / Entreprise :

Nom : Prénom :

Rue / N° :

Code postal : Ville : Pays :

Tél : Adresse e-mail (en imprimé SVP):

N° TVA

Description de l'ouvrage (ou partie d'ouvrage) à numériser (une demande distincte par ouvrage)

Auteur : Titre :

Editeur : Année d'édition :

Cote BUMP : Cote Département / Extérieur :

Page(s) à numériser :

Destination :

.....
.....
.....

(Quiconque se propose de publier une reproduction d'un document conservé à la Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin est tenu d'indiquer l'éditeur de la publication projetée, la nature de cette publication ainsi que le tirage prévu).

Commentaires et remarques complémentaires :

.....
.....

Type de licence demandée : (biffer la mention inutile) :

- Licence d'usage restreint au Cadre Privé
- Licence d'usage dans un Contexte Pédagogique

Le demandeur s'engage à respecter les conditions générales liées à la reproduction de livres, de planches ou de documents tirés des collections de la Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin.

Date : Signature (avec mention lu et approuvé)